

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 2 mars 2026 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Jean-Charles Juillard, UDC

Secrétaire du : Mme Lucie Noirat, chancelière
procès-verbal

Invités : -

1. Appel

Le président accueille l'assemblée pour cette quatrième année de la 19^e législature.

L'appel auquel procède M. Marc Froidevaux, secrétaire, fait constater la présence de 30 conseillers généraux. La majorité absolue est fixée à 16.

Sont excusés :

Mme Isabelle Evalet, PLR
M. Amaury Habegger, PLR
M. Quentin Landry, UDC
M. Elvis Lehmann, PLR
M. Romain Mathez, PLR
M. Jan Muggli, Groupe Débat (PEV)

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2025
4. Réponses aux interpellations

I. Décisions

5. Motion de M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Pour la replantation et l'embellissement de l'espace de la piscine communale »
6. Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Pour une politique d'investissements culturels dynamique »
7. Postulat de M. Christophe Vienat, PLR, intitulé « Rentabiliser notre surproduction énergétique »

II. Projets en cours du Conseil municipal

8. Informations du Conseil municipal

III. Divers

9. Crédit d'engagement de CHF 861'800.- TTC pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école des Gérinnes, décompte final
10. Crédit d'engagement de CHF 1'955'000.- TTC pour la réfection de la rue des Prés, décompte final

11. Crédit d'engagement de CHF 174'000.- TTC pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque à la piscine du Château, décompte final
12. Crédit d'engagement de CHF 193'264.15 TTC pour le Câble MT Gare-Damas (dépense liée), décompte final
13. Crédit d'engagement de CHF 257'000.- TTC pour les Bavoux - mise aux normes de l'approvisionnement électrique, décompte final
14. Résolutions
15. Motions – postulats
16. Interpellations
17. Petites questions
18. Correspondance au Conseil général
19. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2025 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son autrice, la chancelière Lucie Noirat.

4. Réponses aux interpellations

M. Christophe Vienat, PLR (Utilisation des moyens existants pour la promotion économique et les rappels citoyens)

M. Hervé Gullotti, maire, n'a rien à ajouter par rapport à la réponse communiquée dans le message.

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse. Il tient à remercier le Conseil municipal pour sa réponse, restera attentif à l'évolution de la situation et assurera, le cas échéant, le suivi nécessaire.

M. François Roquier, Groupe Débat (Compétences financières des organes exécutif et législatif communaux)

M. Hervé Gullotti, maire, n'a rien à ajouter par rapport à la réponse communiquée dans le message.

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse. Il demande cependant d'ouvrir une discussion.

Conformément à l'art. 31, al. 5 du règlement du Conseil général, le président fait voter cette proposition. A l'unanimité, le Conseil général accepte l'ouverture de la discussion.

L'interpellateur reprend la parole. Le Conseil municipal n'ayant pas la compétence pour traiter le sujet, ce dernier propose dans sa réponse à l'interpellateur de faire une intervention plus contraignante. Cela ne lui paraît pas être la meilleure idée, pour que cela aboutisse soit à la création d'une commission non permanente, soit à la saisie du dossier par la commission des finances, ce qui lui semble être la meilleure solution. Il souhaite déposer cela, pour que le Conseil municipal, le bureau du Conseil général et peut-être la commission des finances puissent se prononcer sur cette proposition afin de l'avaliser lors d'un prochain Conseil général, si possible celui du mois d'avril.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, en tant que président de la COFI, est d'accord de prendre le point en prochaine séance de commission afin d'en discuter.

I. DECISIONS

5. Motion de M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Pour la replantation et l'embellissement de l'espace de la piscine communale »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, indique que depuis le lundi précédent, la motion est déjà à moitié réalisée. Après plus de deux ans de procédure, l'abattage des peupliers a démarré. Le plan de replantation exigé par la préfecture pourra être exécuté avant l'ouverture de la piscine. Il faudra quelques années pour que les plants indigènes poussent, qu'on puisse valoriser l'ombrage autour et y placer des bancs comme le demande la motion. Il faut d'abord consolider l'ensemble de ces nouvelles plantations. Celles-ci sont en même nombre que les arbres abattus, mais mieux répartis sur l'ensemble du terrain. C'est pourquoi le Conseil municipal demande le refus de cette motion.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe. Le PS et l'UDC se déclarent opposés à la motion. Le Groupe Débat préavise favorablement une transformation en postulat. Le PLR laisse la liberté de vote.

Le président ouvre la discussion.

Le motionnaire étant absent, la parole est donnée au groupe UDC qui n'a pas reçu de recommandation de sa part.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

En finalité, par 27 voix et 2 abstentions, la motion est rejetée.

6. Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Pour une politique d'investissements culturels dynamique »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Vincent Glauser, CM, estime que le message est assez clair. Si le postulat est adopté, la commission Culture proposera des projets lors de la prochaine séance du Conseil général.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption du postulat.

Le président ouvre la discussion.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie le Conseil municipal et la commission Culture pour ce préavis favorable. Il est heureux que cette proposition ait trouvé un écho favorable et se réjouit de découvrir les propositions concrètes prochainement.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, à l'unanimité, le postulat est adopté.

7. Postulat de M. Christophe Vienat, PLR, intitulé « Rentabiliser notre surproduction énergétique »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal

M. Mathieu Chaignat se réfère au message du Conseil municipal et propose de diviser le postulat en deux, d'accepter la première partie et de rejeter la deuxième.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement la proposition du Conseil municipal.

Le président ouvre la discussion.

M. Christophe Vienat, PLR, remercie le Conseil municipal pour la réponse apportée, qui est conforme à l'esprit du postulat. Dans la continuité de celui-ci, il tient à rappeler que ce n'est pas non plus la position du PLR d'augmenter les charges des ménages, notamment par rapport à une hausse du prix de l'électricité, qui aura un impact sur l'ensemble de la population tramelote et ne bénéficiera somme toute qu'à une minorité de propriétaires. Il veillera désormais à suivre de près l'évolution et la mise en œuvre des quatre orientations que le Conseil municipal va prendre et qui sont mentionnées dans la réponse qui a été donnée.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote sur la proposition de scinder le postulat en deux parties.

À l'unanimité, le Conseil général accepte de scinder le postulat en deux parties.

Le président passe les deux parties au vote.

À l'unanimité, le Conseil général adopte la première partie du postulat, à savoir : « Le Conseil municipal est ainsi invité à étudier les différentes options de stockage actuellement disponibles — qu'elles soient centralisées ou décentralisées — en tenant compte de leur adaptabilité et de leur rentabilité, tant pour les citoyens et les entreprises que pour la commune elle-même. »

À l'unanimité, le Conseil général rejette la deuxième partie du postulat, à savoir : « Le Conseil communal est invité à examiner l'opportunité de mettre en place des mesures incitatives, notamment financières, visant à encourager les propriétaires immobiliers à équiper leurs bâtiments de systèmes de stockage d'énergie, tels que des batteries domestiques. »

II. Projets en cours du Conseil municipal

8. Informations du Conseil municipal

Le président donne la parole au Conseil municipal pour les informations courantes.

Mme Karine Voumard, CM, indique que la Maison de l'Enfance a pris possession des locaux. Cela se passe bien avec les enfants et le personnel. La mauvaise nouvelle est qu'il y a toujours des places libres. Elle encourage les conseillers à faire de la publicité. Pour la rentrée d'août, il n'y a pas encore d'inscriptions. Les crèches alentours sont dans la même situation. On a étudié la courbe de natalité qui est en baisse (2021 : 40 naissances, 2022 : 48, 2023 : 32, 2024 : 39, 2025 : 25). On subit donc la conjoncture économique, mais aussi la baisse de la natalité.

M. Christophe Gagnebin, CM, revient sur le projet MOMODU (Modèles de mobilité durable) lancé par l'Office fédéral de l'énergie. Par courriel, nous avons été informés que la Confédération met un terme au programme, en raison du programme d'économies 2027. Cela ne manque pas de nous interpeller sur la cohérence de l'action politique de notre gouvernement et sur la sincérité de sa volonté de favoriser la transition énergétique. Ceci étant, nous continuons les travaux avec les différents groupes et commissions et serons à même de proposer en séance du mois d'avril une stratégie de la mobilité durable. Malheureusement il n'y aura donc pas d'aide de la Confédération pour la mise en œuvre.

M. Hervé Gullotti, maire, donne une première information concernant le service des finances. Le Conseil municipal a engagé au 1^{er} mai 2026 un nouvel administrateur des finances, M. Mirco Bellè, actuellement employé par la commune de Haute-Sorne. M. Bellè, 56 ans, marié, trois enfants, domicilié à Glovelier, est un spécialiste reconnu par ses collègues jurassiens. Il a travaillé à l'introduction du MCH2 dans les communes jurassiennes. Il est au bénéfice d'un Brevet fédéral de spécialiste en administration publique et a été chef de projet dans le cadre de la fusion des sept communes de Haute-Sorne. Le service financier sera donc au complet à partir de cette date. Il est pour l'instant sous la houlette de M. Patrick Buchser, responsable adjoint. M. Buchser est chargé d'établir les comptes communaux 2025.

Concernant le parc éolien, les travaux sont toujours arrêtés suite à la décision de la direction des travaux publics cantonale en août dernier et ne pourront reprendre qu'à réception et entrée en force de la décision de l'inspection fédérale des installations électriques (ESTI). S'agissant justement de la décision de l'ESTI au sujet de la procédure d'approbation des installations électriques, elle est en recours auprès du tribunal administratif fédéral (TAF). Ce dernier devra statuer sur un recours avec la possibilité pour les recourants de faire encore appel de cette décision auprès du Tribunal fédéral.

La procédure d'expropriation se poursuit. La commission cantonale d'estimation pour le passage des conduites de desserte et accès a reçu la prise de position du Conseil municipal qui rejette ce recours. Elle sera dès lors en mesure de statuer sur l'envoi anticipé en possession de ce droit et sur l'indemnisation correspondante. En bref, pour continuer les travaux nous devons disposer des deux décisions entrées en force, celle concernant la commission d'estimation cantonale (expropriation) et celle de l'ESTI (approbation installations électriques). Il est pour l'heure prématuré de définir à quelle période les travaux vont reprendre, mais nous sommes confiants pour une reprise fin 2026, voire début 2027.

Pour le chauffage à distance, nous sommes toujours en relation avec la Préfecture du Jura bernois et la Commission de protection du paysage et des sites. Nous attendons toujours la délivrance du permis de construire qui nous l'espérons pourra se faire avant l'été. L'instruction à ce sujet est terminée.

Pour finir, M. le conseiller Sylvain Riard est bien sûr toujours affilié au PS malgré ce qui a pu être publié dans la feuille officielle d'avis. Il s'agit d'une erreur du journal qui a indiqué deux présidents pour le bureau de vote. C'est une coquille due à un malheureux copié / collé.

Mme Deborah Kläy, CM, indique que la journée suisse du recyclage aura lieu le mercredi 18 mars. La commune de Tramelan y participe avec des portes ouvertes de la déchetterie de 9h00 à 18h00. Il y aura des jeux, le verre de l'amitié offert et des petits cadeaux.

Concernant la place de jeux de la Violette, nous avons profité de l'élan du nouveau graffiti pour donner un coup de neuf à la place. Elle est à nouveau éclairée jusqu'à 22h00. Avec l'aide de l'association Pro Tramelan, on va changer les buts et le panier de basket, dans quelques semaines.

III. Divers

9. Crédit d'engagement de CHF 861'800.- TTC pour la réfection de l'enveloppe extérieure de l'école des Gérinnes, décompte final

M. André Ducommun, CM, relève l'économie réalisée de CHF 28'013.20. Il ajoute que les travaux exécutés donnent entière satisfaction. L'économie du point de vue énergétique n'a pas encore pu être évaluée.

10. Crédit d'engagement de CHF 1'955'000.- TTC pour la réfection de la rue des Prés, décompte final

M. Mathieu Chaignat, CM, relève qu'il y a finalement une économie réalisée bien qu'un crédit additionnel ait été demandé à l'époque.

11. Crédit d'engagement de CHF 174'000.- TTC pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque à la piscine du Château, décompte final

M. Mathieu Chaignat, CM, constate une belle économie. Les appels d'offre étaient basés sur l'expérience de la centrale photovoltaïque du home des Lovières. Les prix des panneaux solaires étant très volatiles, on a eu une belle surprise. On a aussi pu compter sur une subvention.

12. Crédit d'engagement de CHF 193'264.15 TTC pour le Câble MT Gare-Damas (dépense liée), décompte final

M. Mathieu Chaignat, CM, rappelle que ce crédit n'avait pas été voté par le Conseil général puisqu'il s'agissait d'une urgence. Une information avait été donnée à l'époque.

13. Crédit d'engagement de CHF 257'000.- TTC pour les Bavoux - mise aux normes de l'approvisionnement électrique, décompte final

M. Mathieu Chaignat, CM, exprime sa satisfaction que le crédit soit respecté et que les travaux soient terminés.

14. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

15. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'une motion et d'un postulat. Il donne la parole aux motionnaires.



Mme Myriam Tellenbach, PLR, présente la motion intitulée « Modifications du règlement concernant le financement spécial destiné à promouvoir le développement de l'économie » qui demande ce qui suit : « La commune de Tramelan dispose d'un règlement pour le financement spécial afin de promouvoir le développement de l'économie au sein de notre village. Ce règlement a été créé en 2005 et modifié en 2010. Or, il s'avère que les personnes qui déposent une demande de soutien ne doivent pas fournir un extrait de leur casier judiciaire, ni même un extrait de l'office des poursuites. Le Parti Libéral Radical estime que ces documents devraient être fournis par les demandeurs afin que la Commission développement de la cité et le Conseil municipal puissent prendre leurs décisions en toute connaissance de cause. Il est demandé au Conseil général de modifier le règlement concernant le financement spécial destiné à promouvoir le développement de l'économie en y intégrant la production de ces extraits par les demandeurs. »



M. François Rüfli, PLR, présente le postulat intitulé « Optimisation de l'horaire d'enclenchement de l'éclairage public » qui demande ce qui suit : « Une action en réponse aux commentaires des usagers des transports publics. Aujourd'hui l'éclairage public s'enclenche à 05h30 alors que le départ du premier BUS (B131) est à 5h28, et du premier train (R37) à 5h30. Afin d'améliorer le confort et la sécurité des personnes se levant tôt pour rejoindre leur lieu de travail, il est demandé au conseil municipal de prendre les mesures nécessaires afin d'avancer l'heure d'enclenchement de l'éclairage public à 05h00. »

16. Interpellations

Le président constate le dépôt d'une interpellation. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée « Commissions : quelle parité hommes-femmes ? » : « Le 8 mars est la journée internationale des femmes. L'égalité entre hommes et femmes au sein de nos instances politiques a fait l'objet de diverses interventions ces dernières années. La surreprésentation masculine au sein de notre Conseil général entraîne inévitablement aussi une surreprésentation masculine au sein des commissions permanentes qui en dépendent ; le constat est le même pour les commissions dépendant du Conseil municipal. En moyenne, les commissions permanentes de la Commune comptent 77% de membres masculins et seulement 23% de membres féminines (en exceptant les secrétaires et les présidentes et présidents). Dans une seule commission, les femmes ne sont pas en minorité, la commission Affaires sociales et générations ; pour le reste, dans la majorité des commissions, les femmes sont très largement sous-représentées ; dans certaines, elles sont même tout simplement absentes.

À titre d'exemples, la composition des commissions suivantes :

- Commission de Gestion (= commission du Conseil général) : 86% masculine
- Commission Domaines publics (= commission de Dicastère) : 100% masculine
- Commission Énergie et Réseaux (= commission de Dicastère) : 100% masculine
- Commission Infrastructures (= commission de Dicastère) : 89% masculine
- Commission Environnement (= commission du Conseil municipal) : 100% masculine
- Commission Développement de la cité (= commission du Conseil municipal) : 86% masculine...

En bref, des chiffres que l'on aurait espéré appartenir au siècle passé, et qui relèvent de notre responsabilité commune. La présente intervention est donc également une sorte d'interrogation indirecte à l'ensemble des partis en vue des élections communales de cet automne : comment constituerons-nous nos prochaines listes pour le Conseil général, et donc pour ses commissions, en termes de parité ? De manière plus ciblée, notre interpellation est la suivante :

- Comment le Conseil municipal va-t-il prendre en compte à l'avenir la parité hommes-femmes pour les membres des commissions qu'il nomme lui-même, ou qu'il propose au Conseil général pour nomination ? »

17. Petites questions

Le président ouvre les petites questions en rappelant que chaque conseiller peut poser deux questions au maximum et que le temps imparti est limité à trente minutes.

Mme Manila Monti, Groupe Débat, se réfère au crédit d'engagement voté en 2025 concernant la CourVerte à la Printanière, qui avait provoqué de vives discussions. Des inquiétudes avaient été exprimées quant au financement et aux fonds privés à trouver. Où en est-on des subventions et des fonds privés ? La somme prévue est-elle atteinte ?

M. Vincent Glauser, CM, indique avoir reçu passablement de mauvaises nouvelles. Une demande vient d'être faite pour une subvention au niveau fédéral, spécifiquement destinée aux projets qui ne parviendraient pas à être réalisés. Il faut savoir qu'on a des très bons prix si on fait les travaux rapidement et ça peut nous péjorer sur les demandes d'aides qui généralement doivent se faire avant le début des travaux. On fait donc les demandes en expliquant pourquoi on a déjà démarré les travaux, en espérant tout de même toucher ces subventions. Actuellement, il reste CHF 130'000.- à trouver. Si on ne les a pas, tout ne sera pas réalisé, notamment les jeux.

Mme Monti demande de préciser si cela signifie qu'on n'a pas reçu les subventions demandées, de la fondation Radix et du canton ?

M. Glauser répond que si, la subvention Radix a été versée, il ne manque que 10% qui seront versés à la fin. Le fonds de loterie versera également la subvention à la fin des travaux. Certaines fondations ont promis une participation, puis changé d'avis. On va faire une soirée de soutien et on prépare des dossiers de sponsoring pour s'adresser aux entreprises tout en étant conscients qu'elles ont des difficultés actuellement. Il serait dommage d'avoir une cour verte sans les équipements imaginés. Pour l'heure, ce sera vert, mais sans grand-chose dessus. Pour tout ce qui est plantations, on a le soutien du Parc Chasseral. Il y aura des arbres, des haies, plein de choses. Ce sont les jeux et l'amphithéâtre qui ne seront pas commandés si l'on ne trouve pas le financement restant. On va respecter la limite de participation communale de CHF 110'000.-.

M. Jacques-Eric Favre, PS, demande où en sont les toilettes sèches pour les deux places de pique-nique ?

Mme Deborah Kläy, CM, répond qu'elles sont en possession de la commune. On attend le beau temps pour réaliser les socles. Il est là, donc l'installation sera effectuée ces prochaines semaines.

M. Sébastien Wyss, PLR, se réfère à l'information donnée concernant l'engagement d'un nouvel administrateur des finances et demande ce qu'il en est de l'actuel titulaire du poste.

M. Hervé Gullotti, maire, répond qu'il n'est pas possible de donner d'information à ce sujet.

Mme Monika Sommer, UDC, rappelle que le 24 juin 2024, le texte intitulé « Quel avenir pour le patrimoine bâti de la municipalité » a été adopté sous forme de postulat. En cette dernière année de législature, elle demande où en est l'inventaire et quand est-ce que le Conseil général peut espérer recevoir le rapport.

M. André Ducommun, CM, répond que l'inventaire des bâtiments a été fait. Il manque encore des informations financières étant donné l'absence d'administrateur depuis bientôt une année. Sitôt ces informations connues, nous pourrions donner une information complète avec l'inventaire des bâtiments, leur état financier et les évolutions. Tout est déjà répertorié.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, trouve réjouissant que l'entretien de la place de la Violette se renouvelle. C'est un lieu important, historiquement aussi, pour la jeunesse trameloise. Un remplacement du revêtement est-il envisagé à moyen terme ?

Mme Deborah Kläy, CM, répond que la question s'est posée. Étant donné que la place des Lovières vient d'être faite, il a été estimé que ce n'est pas le bon moment de faire la même chose à la Violette en parallèle. Il faut aller étape par étape. Le revêtement actuel n'est pas si mal, il devrait tenir encore un moment. Il n'est donc pas prévu de le changer, au moins dans les cinq ans à venir.

M. Pierre Von Allmen, UDC, demande où en est le hangar des pompiers ?

M. André Ducommun, CM, explique être en attente d'une décision de l'OACOT pour le plan d'aménagement local (PAL) déposé en début d'année. Il devrait être traité par l'administration cantonale en milieu de cette année. On espère une réponse le plus rapidement possible pour pouvoir choisir l'emplacement qui est actuellement en zone agricole, entre le garage des CJ et Precitrame à l'Est du village. Une fois la modification du PAL effectuée, il sera possible de présenter un projet. Il ne faut pas compter sur une construction du hangar avant trois ou quatre ans.

18. Correspondance au Conseil général

Le bureau n'a reçu aucune correspondance.

19. Divers

Mme Manila Monti, Groupe Débat, donne une information pour faire suite au postulat sur le Forum des Femmes, qui avait été signé par toutes les femmes du Conseil général. Avec le soutien de la chancelière qui effectuera son travail de brevet fédéral de spécialiste en administration publique sur le sujet, un petit groupe de travail s'est retrouvé pour esquisser ce que pourrait être le forum. On va utiliser un outil qui a été mis en place par l'université des Grisons. Cet outil sert à mieux comprendre et aider l'engagement des femmes dans les communes. Il propose aussi différentes mesures. Pour affiner les mesures proposées, il sera proposé aux femmes du Conseil général de répondre à un questionnaire. Qui nous aidera à trouver les mesures qui seraient en adéquation avec les besoins à Tramelan. Une restitution de cette enquête sera effectuée auprès des conseillères le jeudi 19 mars à 18h30. Il ne s'agit bien sûr pas de mettre les hommes de côté, mais de comprendre pourquoi les femmes s'engagent moins dans notre commune, et de manière générale en Suisse.

Le président lève la séance à 20h24.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Jean-Charles Juillard Lucie Noirat